

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

Votants : 20

Pour : 20

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre : 0

**Représentés :** Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions : 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents :**

**Objet: Patrimoine : inventaire du patrimoine matériel du Pays d'Art et d'Histoire**

Le patrimoine naturel et culturel du Pays Haut Languedoc et Vignobles est dense et diversifié, mais trop souvent méconnu et mésestimé. C'est pourquoi, le territoire a œuvré en faveur de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire obtenu en 2016, garantissant la pérennité et la reconnaissance de son capital patrimonial.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : **assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.**

Pour les raisons développées ci-dessus, le Pays s'engage aux côtés de la Région Occitanie pour mener l'inventaire de ses patrimoines. Cette opération, qui s'appuie sur une méthodologie nationale, permet de mieux identifier le patrimoine local et de contribuer à sa connaissance, à sa gestion et à sa valorisation.

Les objectifs de cette mission sont :

- Approfondir la connaissance scientifique à l'échelle du Pays
- Constituer une documentation scientifique
- Élaborer un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire
- Diffuser le plus largement possible la connaissance auprès du public

Deux approches complémentaires au service du territoire sont développées :

- L'inventaire topographique : il s'intéresse à toutes les composantes du patrimoine, bâti et mobilier, de manière exhaustive.

En 2020-2021, la commune d'Aigne a bénéficié de ce travail.

A partir de 2022, la commune de Puissalicon va être étudiée.

- L'inventaire thématique : il s'intéresse à une seule composante du patrimoine, afin d'obtenir un niveau de connaissance bien réparti à l'échelle du territoire, dans un temps limité. La thématique des moulins hydrauliques a été retenue.

Le premier secteur étudié concerne le territoire de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». L'étude va concerner la même thématique, à partir de 2022 sur le périmètre de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

Pour mener cette opération, une convention est établie entre le Pays et la Région avec pour objet de :

- Préciser les termes et le contexte du partenariat,

- Fixer les obligations et modalités de participation de chacun des partenaires,
- Fixer les modalités de mise en œuvre.

Le délai de réalisation de l'opération, correspondant à la période de réalisation effective de l'opération ainsi qu'aux dates de prise en compte des dépenses est fixé comme suit : l'opération subventionnée démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

La subvention régionale attribuée au syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus s'élève à 20 000 € sur la base d'une dépense éligible de 40 000 € TTC.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la convention présentée et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président,  
Jean ARCAS

